

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020 à 19 heures**

L'an deux mille vingt et le mercredi quinze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle polyvalente de Carisey, sous la présidence de Monsieur Pascal ETCHART, Maire.

**Etaient Présents** : Pascal ETCHART, Nathalie BOUISSET, Maryse DEPUYDT, Eve ROUGET, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Matthieu PAPPALÉPORÉ, Josette ROUGET, Pascal LHOTE, André BLANCHARD et Jacqueline ROBINET.

*Convocations adressées le 9 juillet 2020.*

**ORDRE DU JOUR :**

- Vote du Budget
- Mise en place de la Commission des Fêtes
- Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs
- Constitution de la Commission d'Appel d'Offres
- Constitution de la Commission Consultative d'Aide Sociale
- Constitution des Commissions Communales
- Affaires diverses

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie BOUISSET

**VOTE DU BUDGET**

- Le budget est voté à l'unanimité
- Une subvention de 140€ est accordée à l'association du CAP SAINT MARTIN (ancienne subvention des pompiers)
- Intervention de Marie-Laure CAPITAIN sur le taux d'imposition qu'il faut augmenter l'an prochain, plus de 12 ans sans augmentation à Carisey.
- Intervention d'Olivier VARIN sur la non-participation du SIVOS cette année au budget. L'entretien et toutes les dépenses liées au centre de loisir sont à la charge de la commune de Carisey uniquement. Il faudrait trouver une solution afin que les autres communes participent également.

**MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DES FETES, CEREMONIES, ANIMATIONS**

Cette commission travaille essentiellement à l'organisation de la fête de Pâques et du 14 juillet.

Des membres extérieurs peuvent être invités à participer à la préparation de ces manifestations.

- Matthieu PAPPALÉPORÉ prend la présidence de cette commission, intègrent la commission Nathalie BOUISSET, Eve ROUGET, Olivier VARIN, André BLANCHARD, tout le conseil pour aider aux différentes manifestations.

- Il est voté d'annuler la manifestation du 13 septembre pour les raisons sanitaires actuelles.  
Il faut informer les intervenants de cette annulation et trouver des accords de report, remboursement ou autre.

### **CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS :**

Il doit y avoir une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune.

Elle est composée de 7 membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- 6 commissaires.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Simplification 2020 : la loi de finances pour 2020 a supprimé l'obligation de désigner un commissaire extérieur à la commune ou propriétaire de bois.

Les 6 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, sont désignés par le directeur départemental des finances publiques (DDFiP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal.

**La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 24 noms :**

- 12 noms pour les commissaires titulaires ;
- et 12 noms pour les commissaires suppléants ;

**Le maire ou son adjoint ne doivent pas faire partie des 24 noms proposés.**

Le Conseil Municipal propose une liste de 24 noms à soumettre au Directeur Départemental des Finances Publiques.

### **CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Elle se réunit pour procéder à l'ouverture des plis et au choix des entreprises après lancement d'un appel d'offres auprès de fournisseurs pour la réalisation de prestations ou de travaux.

Monsieur le Maire informe ses collègues de la nécessité de procéder conformément à l'article 22 du code des Marchés Publics à la constitution de la Commission d'Appel d'Offres qui, outre le maire ou son représentant désigné comme Président, comprend 3 membres titulaires et autant de suppléants.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à voix POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

**DECIDE** de constituer une Commission d'Appel d'Offres présidée par le Maire ou son représentant,

**PROCEDE** à l'élection de 3 titulaires et 3 suppléants,

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

**MEMBRES TITULAIRES :** Marie Laure CAPITAIN  
Olivier VARIN  
Matthieu PAPPALEPORE

**MEMBRES SUPPLEANTS :** Pascal LHOTE  
Maryse DEPUYDT  
Josette ROUGET

### **COMITE CONSULTATIF D'AIDE SOCIALE**

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 2143-2 du Code général des collectivités territoriales le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune, **comprenant des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil**, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, le conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

Ce comité sera chargé de donner un avis sur les missions qu'exerçaient précédemment le Centre Communal d'Action Sociale : consultation sur les dossiers d'aide sociale, les demandes de secours, aide dans la mise en place du repas et/ou des colis de fin d'année à destination des aînés de la commune.

Il propose au conseil que ce comité soit composé de la manière suivante :

*Pascal ETCHART, Président*  
*Nathalie BOUISSET*  
*Josette ROUGET*  
*Jacqueline ROBINET*  
*Maryse DEPUYDT*  
*Lucette DEPUYDT*  
*Lucette MASSE*  
*Colette ROUGET*  
*Marie SABANOSSE membres nommés*

Le Conseil Municipal de la Commune de Carisey,  
Après en avoir délibéré et à 11 des membres présents,  
Adoptant les propositions de Monsieur le Maire,

**DESIGNE** les membres suivants :

*Pascal ETCHART, Président*  
*Nathalie BOUISSET*  
*Josette ROUGET*  
*Jacqueline ROBINET*  
*Maryse DEPUYDT*  
*Lucette DEPUYDT*  
*Lucette MASSE*  
*Colette ROUGET*  
*Marie SABANOSSE*

### **CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Maire présente les commissions communales, Le maire est le président de droit de toutes les commissions.

### **BATIMENTS COMMUNAUX, PATRIMOINE**

Maryse DEPUYDT, Olivier VARIN, Marie-Laure CAPITAIN, Josette ROUGET, Pascal LHOTE, André BLANCHARD

## VOIRIE, URBANISME, HYGIENE, ENVIRONNEMENT

Nathalie BOUISSET, Maryse DEPUYDT, Eve ROUGET, Olivier VARIN,, Matthieu PAPPALÉPORÉ, Josette ROUGET, Pascal LHOTE, André BLANCHARD et Jacqueline ROBINET

Le maire précise que la majorité des projets est discutée en réunion du Conseil Municipal et qu'il est souhaitable de poursuivre ainsi afin que tous les conseillers soient informés en détail des dossiers.

Toutefois, de nouvelles commissions peuvent être mises en place à tout moment pour étudier ou élaborer des dossiers à soumettre au Conseil Municipal qui, seul, demeure compétent pour régler les affaires de la commune.

### **CORRESPONDANT A LA DEFENSE POUR REPRESENTER LA COMMUNE :**

Désignation d'un correspondant :

Maryse DEPUYDT

### **REPRESENTATION DE LA COMMUNE DE CARISEY AUPRES DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE**

Vu sa délibération n° 2015-007 en date du 31 mars 2015 concernant l'adhésion de la commune de Carisey à l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à voix POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0,

**DESIGNE** Pascal LHOTE pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Technique Départementale.

### **AFFAIRES DIVERSES**

Une boîte à idée va être mise en place devant la mairie.

Il faut continuer à développer le site internet de Carisey, peut être étendre le groupe à d'autres personnes extérieures du conseil et intéressées.

ZAD : Marie Laure CAPITAIN à rendez-vous avec la DDT pour définir le plan cadastral.

Mise en place d'un conseil des jeunes à venir, afin de les intégrer à la vie de la commune, avec un référent du conseil municipal André BLANCHARD.

Revoir et réfléchir à différentes alternatives pour l'espace jeune (City stade, parc de jeux...).

A partir de septembre le premier lundi de chaque mois il y aura un conseil municipal à 18h30.

L'ordre du jour étant vu,

Le Maire propose de lever la séance à 20 heures 40.

Ainsi fait et délibéré à Carisey, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,